



Besoin d'aide sil vous plait

Par **MUS24**, le **16/10/2013** à **10:19**

bonjours jai besoin de renseignement s'il vous plait .voila ma situation . je suis marocaine âgée 28 ans et je suis en france depuis 16/03/2008(entré sans visa) ;suit a une hospitalisation en 2011 j ai reçu une autorisation provisoire de sejours de 3 MOIS , RENOUELER par une deuxième de 6 mois , et comme j avait pas d autorisation de travaille, j ai fait du bénévolat dans deux association d'aide au personne en difficulté.(attestation de bénévolat),

je déclare mes revenus depuis 2010 ,j ai une assurance maladie un numero de caf avec ma copine un habitat et une vie stable .le 24/04/2012 j ai déposer ma demande de titre de sejour (vie prive vie familiale) pour raison du sante car "j'avais une maladie grave".(pour le moment je suis en bonne santé et j'ai plus de traitement , mais le medecine a marque sur son attestation que il me faut un suivi qui pas obligatoire pendant 5 ans) .

AU début la préfecture m" a délivre un recépissé de 3 mois puis une réponse défavorable (refus de titre de sejour avec un OQTF qui est plus valable depuis 2 semaines) , j ai dépose le recours dans le délit d'un mois au greffe du tribunal qui mais mon recours a été rejeté .

Entre temps je me suis marié ici en france, ma femme est française ,et elle est enceinte de 3 mois , on a des preuve de vie commune de plus de 9 mois avant le mariage et de 10 mois après le mariage ,qui fait un ans et 7 mois de vie commune avec comme preuve (livret de famille ,acte de mariage , caf 'assurance maladie quittance de loyer edf assurance habitation , ...),une lettre d'un député et d'un maire qui explique mon intégration et qui appui sur ma demande ,

j'ai même fait une formation de langue française ,et j'ai deux promesse d'embauche . et je suis titulaire d'un BAC et deux diplômes ÉLECTRICIEN et PEINDRE BÂTIMENT (marocain) . ma femme et encente de 5 mois

question est ceque je peux déposer de nouveau une demande de titre de sejours conjoint français ,ou a titre exceptionnelle ? même que j'ai pas respecter l OQTF ?ou je rentre au pays

d'origine et je fait ma declaration ,au risque de pas etre avec ma femme pour la naissance du bébé. je vous remercie d'avance

Par **mel730**, le **16/10/2013** à **15:57**

Bonjour,MUS24 AIDEK MABROUK

Es que vous avez dépassé 1 ans de refus de titre de sejour avec un OQTF ?

vous avez pas fait appel au tribunal administratif?

ils y a beaucoup de gens ils ont eu un rejet avec OQTF ils sont resté ,ils ont eu leur papier avec le temps, reste avec votre femme elle a besoin de vous ainsi que votre futur bébé que du bonheur ils ya des moment a la naissance a ne pas raté le plus beau cadeau inchaalah tout va s'arranger avec le temps soit patient.

cordialement